

# Les Contrats territoriaux



Contrats territoriaux (CT)

3  
ans

C'est la durée du programme d'actions financé d'un **Contrat territorial**.

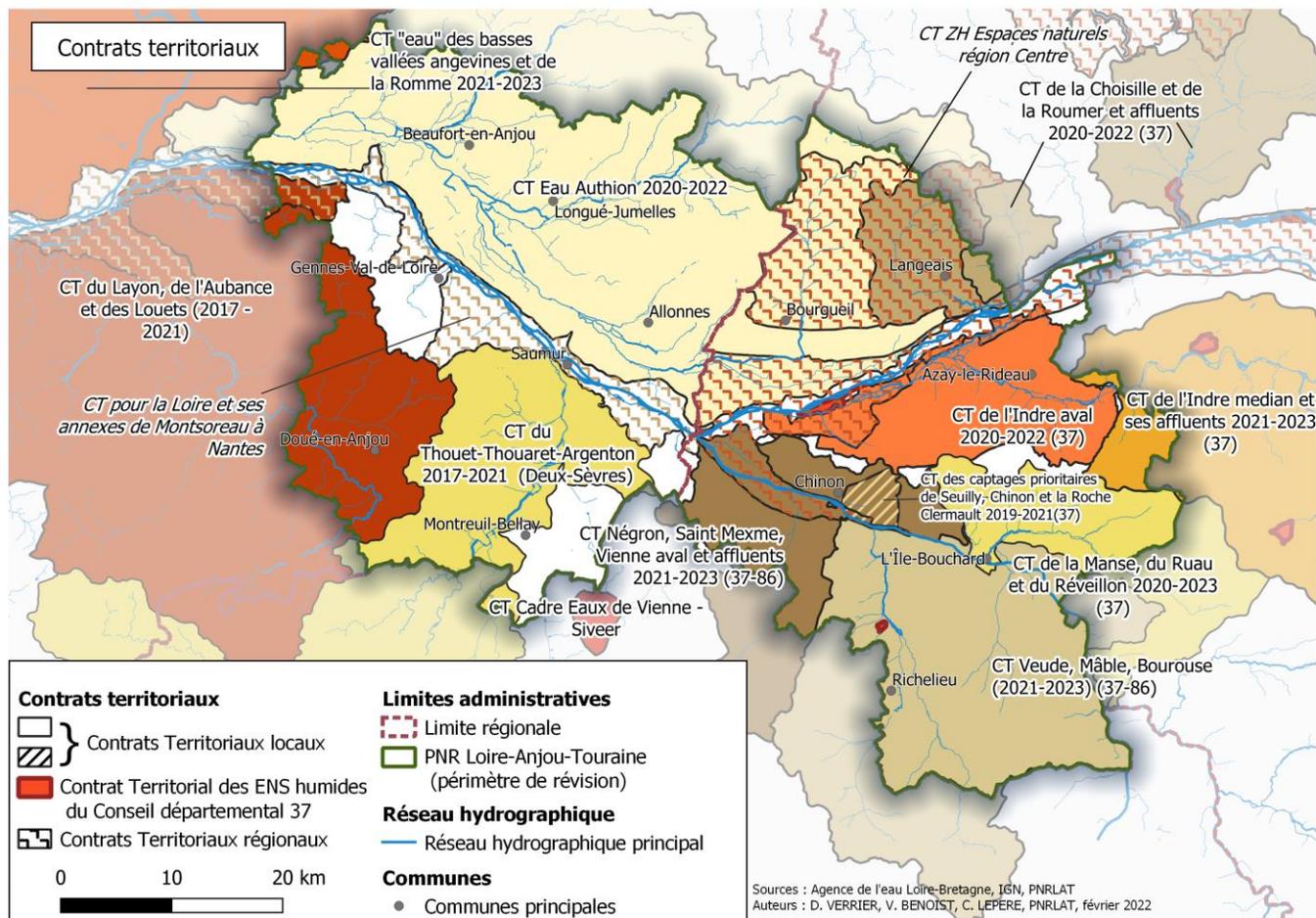
6  
ans

C'est la durée de la stratégie d'un **Contrat territorial « Eau »** (CT Eau) dans la Région Pays de la Loire. Il est décomposé en deux programmes d'actions de 3 ans.



Le Contrat territorial est un outil de l'Agence de l'Eau qui permet à la structure porteuse d'**obtenir des financements pour ses actions** et celles portées par d'autres acteurs.

Le projet de « CT Eau » est porté par l'Agence de l'Eau et la Région Pays de la Loire. L'outil financier est commun aux deux structures, mais garde le même principe qu'un Contrat territorial.



Les Contrats territoriaux sur le territoire du PNR Loire-Anjou-Touraine

## Rôle potentiel du Parc :

Le Parc peut être **force de propositions d'actions** à inscrire dans les Contrats territoriaux et pourrait même **porter certaines actions** afin de répondre à sa stratégie eau. Si nécessaire, le Parc pourrait créer un Contrat territorial pour un territoire où un risque de non-atteinte des objectifs du SDAGE en termes de qualité chimique ou écologique est prouvé.